

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023– 20 heures 00

Présents : Michel SAUVADE, Robert PERRUSSEL, Christiane LANDREAT, Jean-Luc BAYLE, Agnès MOILIER, Florence DUPARC, Joëlle CHASSAING, Alain MOLIMARD, Marion PORTE, Jérôme RAYNAUD.

Pouvoir : néant

Absents excusés : Thomas DE KIMPE, Clément PERRIN, Muriel DURET, Serge NAVARRO, Isabelle RIGAUD.

Florence DUPARC est désignée secrétaire de séance.

Les PV des 09 juin et 07 septembre sont approuvés à l'unanimité.

INFORMATIONS :

- Monument aux morts : Merci aux agents communaux qui l'ont restauré.
- Projecteurs stade : leur rénovation est réalisée.
- Sinistre four école : l'assurance a pris intégralement en charge la réparation suite au dégât électrique.
- Finale coupe de France des rallyes : elle s'est déroulée sans incident. Une très belle manifestation qui a rassemblé un public très nombreux.
- Citernage : 11 rotations du 21/08 au 15/09. 315 m³ ont été ramenés d'Ambert ou de Job. Le coût du transport s'élève à 4 823 €
- Mission locale : on a été sollicité par la mission locale qui est en recherche de mini chantiers.
- Association Détours : cette association propose ses services
- Installation d'une coiffeuse : Alicia BACHELERIE s'est installée avenue du Livradois.
- Contrats EDF : les contrats ont été renouvelés.
- Vente : l'acte de vente de la parcelle AE 54 à Chadernolles a été signé le 13/10.
- Antenne-relais : la demande de la commune a été prise en compte.
- Rapport VEOLIA : on a reçu le rapport des prestations effectuées par VEOLIA dans le cadres des conventions passées avec eux.
- Cloches : un mouton est endommagé ; on a dû arrêter l'angélus et les sonneries des cérémonies par mesure de sécurité.
-

ON A REÇU :

- Le compte rendu de la dernière commission voirie au cours de laquelle les sujets suivants ont été vus : carrefour Riols, achat radar pédagogique, l'emplacement des bancs et le problème de terrain à Espinasse (résolu).
- L'édition d'un livret établi par les architectes de l'école d'architecture de Nantes après leur visite à l'ERSP.

- Le compte rendu de la visite du chantier de voirie communale 2023.
- L'information de réunion pour la charte 2026-2041 du Parc Livradois Forez.
- Le compte rendu de l'assemblée générale Cantadore.
- L'information de l'arrêt des tournées de vidanges des fosses septiques ; une liste de vidangeurs a été jointe, laquelle devra être mise sur le site et les panneaux.
- La proposition de formations dans l'info spécial de COFOR Info.
- L'étude sur la mobilité rurale.
- La lettre des finances publiques.
- La liste des assistantes maternelles.
- Un courrier du capitaine Laumond du SDIS qui nous demande de relayer l'information pour les recrutements des sapeurs-pompiers volontaires.
- Un courrier du préfet au sujet de Vigipirate ; le logo doit être affiché dans les locaux publics.
- Un retour de l'exercice incendie qui a été effectué à l'école.
- Le rapport d'activité du SIEG.
- Ambertrail prévoit le départ d'une manifestation sportive le 26 mai 2024 ; barrières, sono... sont à prévoir.
- Le compte rendu de la réunion de la maison du tourisme du 10 octobre.

ORDRE DU JOUR :

Objet	Délibération	Synthèse	Vote/Décision
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la traverse	D2023111301	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de lancer la dernière tranche de travaux en traverse du Bourg (réseaux, aménagements, voirie)</p> <p>Vu la complexité administrative et technique, il propose d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. FG Consultants Assainissement a fait une proposition s'élevant à 5 035 € HT.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et charge le maire de toute démarche utile.</p>	<i>Unanimité</i>

<p>Maîtrise d'oeuvre pour les travaux de la traverse</p>	<p>D2023111302</p>	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que pour la dernière tranche de travaux en traverse du Bourg (jusqu'au carrefour de Lachaux) le bureau d'études SAFEGE a fait une proposition de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 36 158 € HT.</p> <p>Les missions comprises dans ce contrat sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise à jour du projet, - La coordination de intervenants extérieurs, - L'assistance à l'information de la population et la communication, - Les dossiers de consultation des entreprises (DCE) et de demandes de subventions, - L'assistance aux contrats de travaux (ACT), - La direction de l'exécution des travaux, - L'assistance aux opérations de réception (AOR), - <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et charge le maire de toute démarche utile.</p>	<p><i>Unanimité</i></p>
<p>Convention de financement pour l'éclairage public à la suite du renforcement basse tension à La Biourne</p>	<p>D2023111303</p>	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que, dans le cadre du renforcement basse tension au lieu-dit La Biourne, il convient de passer une convention de financement avec le SIEG pour l'éclairage public de ce secteur.</p> <p>L'estimation des dépenses s'élève à 19 000 € HT et le fonds de concours de la commune (50 % du montant HT de ces travaux + le montant TTC de l'écotaxe), serait de 9 501.68 €.</p> <p>Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise le maire à signer la convention de financement de travaux avec le SIEG.</p>	<p><i>Unanimité</i></p>
<p>Achat d'un ordinateur portable pour l'école</p>	<p>D 2023111304</p>	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans une classe, l'ordinateur portable ne fonctionne plus. Il convient donc d'en acheter un autre. IPC a établi un devis dont le montant s'élève à 910 € TTC.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise le maire à passer commande.</p>	<p><i>Unanimité</i></p>

<p>Porte de secours classe annexe à l'école</p>	<p>D2023111305</p>	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que la porte de secours de la classe annexe est abîmée et qu'elle ne fonctionne plus. Le devis établi par l'EIRL Menuiserie Besseyrias Laurent s'élève à 3 410.19 € HT.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis et autorise le maire à passer commande.</p>	<p><i>Unanimité</i></p>
<p>Répartition intercommunale des frais de fonctionnement de l'école Année scolaire 2022/2023</p>	<p>D2023111306</p>	<p>Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les modalités de mise en œuvre de la répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques élémentaires accueillant des enfants de plusieurs communes. Pour l'année scolaire 2022-2023, les dépenses éligibles s'élèvent à 90 582.97 € pour 120 élèves inscrits à la rentrée. Le coût par élève est donc de 754.85 €.</p> <p>Les ressources des communes devant être prises en compte, il est fait application d'un coefficient calculé en fonction des potentiels fiscaux de toutes les communes concernées.</p> <p>La participation demandée aux communes concernées sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Champétières : 754.85 € - Novacelles : 739.75 € - St Bonnet le Chastel : 754.85 € - St Martin des Olmes : 724.65 € 	<p><i>Unanimité</i></p>
<p>Renouvellement adhésion sécurité santé du Centre de Gestion</p>	<p>D2023111307</p>	<p>Monsieur le maire expose au conseil que le centre de gestion apporte un accompagnement aux collectivités dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques. Il propose de renouveler la convention proposée par le centre de gestion.</p> <p>Le conseil municipal accepte cette proposition et le charge de toute démarche utile.</p>	<p><i>Unanimité</i></p>

<p>Prime pouvoir d'achat exceptionnelle en faveur du personnel communal</p>	<p>Projet de délibération à soumettre au CST</p>	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».</p> <p>Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime en respectant le tableau ci-dessous, précision étant faite que ces montants sont proratisés au temps de travail exercé par l'agent.</p> <p>Le conseil souhaite verser le montant maximum prévu par les textes, à savoir :</p> <table border="1" data-bbox="676 512 1921 1070"> <thead> <tr> <th>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023</th> <th>Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inférieure ou égale à 23 700 €</td> <td>(max 800 €)</td> </tr> <tr> <td>Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €</td> <td>(max 700 €)</td> </tr> <tr> <td>Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €</td> <td>(max 600 €)</td> </tr> <tr> <td>Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €</td> <td>(max 500 €)</td> </tr> <tr> <td>Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €</td> <td>(max 400 €)</td> </tr> <tr> <td>Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €</td> <td>(max 350 €)</td> </tr> <tr> <td>Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €</td> <td>(max 300 €)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Et charge le maire de soumettre le projets de délibération au comité social territorial (CST) pour avis.</p>	Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat	Inférieure ou égale à 23 700 €	(max 800 €)	Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	(max 700 €)	Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	(max 600 €)	Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	(max 500 €)	Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	(max 400 €)	Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	(max 350 €)	Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	(max 300 €)	<p><i>Unanimité</i></p>
Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat																		
Inférieure ou égale à 23 700 €	(max 800 €)																		
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	(max 700 €)																		
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	(max 600 €)																		
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	(max 500 €)																		
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	(max 400 €)																		
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	(max 350 €)																		
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	(max 300 €)																		
<p>Mise en non-valeur budget eau assainissement</p>	<p>D 2023111308</p>	<p>Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'état des sommes irrécouvrables qu'il conviendrait de mettre en non-valeur. Cela représente une somme de 213.91 € pour le budget eau-assainissement.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré :</p>	<p><i>Unanimité</i></p>																

- Accepte la mise en non-valeur concernant pour un montant de 69.07 €
La somme nécessaire sera inscrite à l'article 6541 du budget eau-assainissement.
- Refuse la demande de mise en non-valeur de 102.06 € car il semble qu'un défaut d'adressage (adresse à l'étranger) soit à l'origine du non-paiement

Décision modificative n°3 Budget principal

D 2023111309

Le conseil municipal vote la décision modificative N° 3 Budget principal suivante :

Imputation	Libellé	Montant
D 6411	Personnel titulaire	+ 4 000.00 €
D 6811	Dotation aux amortissement (vidéo musée)	+ 530.20 €
R 6419	Remboursement salaires personnel	+ 1 600.00 €
R70878	Remboursement de frais par des tiers	+ 2 400.00 €
D 2041581-374	Illuminations	- 4 500.00 €
D 2181-379	Equipement bâtiments communaux	+ 2 900.00 €
D 2185-383	Téléphonie	- 8 000.00 €
D 2315-382	EP Enfouissement basse tension La Biourne	+ 9 600 .00 €
R 2805	Amortissement (vidéo musée)	+ 530.20 €
total		+ 4 530.20 €

Unanimité

Décision modificative n°3 budget eau assainissement

D 2023111310

Le conseil municipal vote la décision modificative N° 3 Budget eau assainissement suivante :

Imputation	Libellé	Montant
D 022	Dépenses imprévues	- 2 070.00 €
D 6541	Mise en non-valeur	+ 70.00 €
D 66112	ICNE – Intérêts rattachement	+ 2 000.00 €
total		0

Unanimité

Tarifs municipaux 2024	D2023111311	Le conseil municipal vote les tarifs suivants pour 2024 :		<i>Unanimité</i>	
		PHOTOCOPIES			
		Format A4 Noir et blanc			0.50 €
		Format A3 Noir et blanc			1.00 €
		Format A4 Couleur			1.00 €
		Format A3 Couleur			2.00 €
		PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS MARSACOISES (sur relevé cartes magnétiques)			
		Format A4 noir et blanc – papier non fourni			0.006 €
		Format A4 couleur – papier non fourni			0.06 €
		Format A3 – papier non fourni			tarif A4 doublé
		MUSEE			
		Adultes (+ de 13 ans)			4.00 €
		Groupe (+ de 10 personnes)			3.00 €
		Chauffeur et accompagnateur des groupes			Gratuit
		Carte postale			1.00 €
		Pin's			3.00 €
		Brochure			5.00 €
		REGIE CULTURELLE			
		Billets adultes			10.00 €
		Billets enfants - de 12 ans			5.00 €
		Billets tarif C			3.00 €
		Pour les spectacles enfants : 1 accompagnateur gratuit			
		CAMPING			
		Forfait sans électricité/jour			10.00 €
		Forfait avec électricité/jour			15.00 €
		Garage mort/jour			2.00 €
		Groupe (+ de 10 personnes) /jour			25.00 €
DROIT DE PLACES					
Le ml		0.65 €			
Les 5ml		3.00 €			
Saisonnier		24.00 €			
Habituels : émission de titres pour huit emplacements par trimestre					

OCCUPATION DU DOMAINE SECTIONAL/COMMUNAL	
La quinzaine	30.00 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE	
RESIDENTS DE LA COMMUNE	
Manifestations privées	190.00 €
Associations marsacoises – Lavage à leur charge	Gratuit
Vin d'honneur	80.00 €
Week-end	250.00 €
RESIDENTS HORS COMMUNE	
Manifestations privées	270.00€
Manifestations publiques	150.00 €
Bal	Non autorisé
Vin d'honneur	110.00 €
Week-end	340.00 €
Location commerciale	500.00 €
POUR TOUS	
Chauffage (si utilisé)	80.00 €
Lavage (si option retenue)	60.00 €
LOCATION SALLES ANNEXES	
Salle d'exposition – la semaine	50.00 €
TRANSPORT CLUB Bruyères d'automne	
Aller-retour	2.00 €
SURCOUT CRECHE POUR ENFANTS DE 0 à 3 ans	
Participation horaire sur production de justificatifs pour l'année en cours	0.15 €
CIMETIERE	
Concession cinquantenaire, le m ²	165.00 €
COLUMBARIUM	
Concession temporaire de 15 ans	280.00 €
Concession temporaire de 30 ans	420.00 €
Concession temporaire de 50 ans	760.00 €

<p style="text-align: center;">Tarifs 2024</p> <p style="text-align: center;">Service Eau- assainissement</p>	<p style="text-align: center;">D 2023111312</p>	<p>Le conseil municipal vote les tarifs 2024 suivants pour le service eau assainissement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #e0f2f1;"> <th colspan="2" style="text-align: center;">EAU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Abonnement</td> <td style="text-align: right;">57.00 €</td> </tr> <tr> <td>Consommation - le mètre cube</td> <td style="text-align: right;">1.65 €</td> </tr> <tr> <td>Réabonnement après résiliation</td> <td style="text-align: right;">200.00 €</td> </tr> <tr> <td>Ouverture et fermeture temporaire de vanne à partir de la 2^{ème}/an</td> <td style="text-align: right;">25.00 €</td> </tr> <tr> <td>Droit de branchement neuf incluant la fourniture du compteur</td> <td style="text-align: right;">220.00 €</td> </tr> <tr style="background-color: #e0f2f1;"> <th colspan="2" style="text-align: center;">ASSAINISSEMENT</th> </tr> <tr> <td>Taxe sur consommation – le m³ jusqu’à 400 m³</td> <td style="text-align: right;">1.20 €</td> </tr> <tr> <td>Taxe sur consommation au-delà de 400 m³</td> <td style="text-align: right;">0.20 €</td> </tr> <tr> <td>Droit de branchement</td> <td style="text-align: right;">160.00 €</td> </tr> <tr style="background-color: #e0f2f1;"> <th colspan="2" style="text-align: center;">INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES</th> </tr> <tr> <td>Tractopelle ou mini pelle- 1’heure</td> <td style="text-align: right;">80.00 €</td> </tr> <tr> <td>Main d’œuvre – 1’heure</td> <td style="text-align: right;">50.00 €</td> </tr> </tbody> </table>	EAU		Abonnement	57.00 €	Consommation - le mètre cube	1.65 €	Réabonnement après résiliation	200.00 €	Ouverture et fermeture temporaire de vanne à partir de la 2 ^{ème} /an	25.00 €	Droit de branchement neuf incluant la fourniture du compteur	220.00 €	ASSAINISSEMENT		Taxe sur consommation – le m ³ jusqu’à 400 m ³	1.20 €	Taxe sur consommation au-delà de 400 m ³	0.20 €	Droit de branchement	160.00 €	INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES		Tractopelle ou mini pelle- 1’heure	80.00 €	Main d’œuvre – 1’heure	50.00 €	<p style="text-align: center;"><i>Unanimité</i></p>
EAU																													
Abonnement	57.00 €																												
Consommation - le mètre cube	1.65 €																												
Réabonnement après résiliation	200.00 €																												
Ouverture et fermeture temporaire de vanne à partir de la 2 ^{ème} /an	25.00 €																												
Droit de branchement neuf incluant la fourniture du compteur	220.00 €																												
ASSAINISSEMENT																													
Taxe sur consommation – le m ³ jusqu’à 400 m ³	1.20 €																												
Taxe sur consommation au-delà de 400 m ³	0.20 €																												
Droit de branchement	160.00 €																												
INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES																													
Tractopelle ou mini pelle- 1’heure	80.00 €																												
Main d’œuvre – 1’heure	50.00 €																												
<p>Orientation budgétaire</p>	<p style="text-align: center;">Non</p>	<p>Les membres du conseil évoquent les travaux à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme amendes de police rue de la gravière. - Voirie communale 2024. - Programme chemins ruraux. - Tableaux interactifs école. - Eclairage bâtiments communaux en LED. - Hôtel ROUX. - Eclairage public (mise à niveau, fonds vert...) - Portes salle des fêtes. - City stade. - Jeux extérieurs 																											

Festival La Chaise Dieu	Non	On a reçu un mail du directeur du festival de La Chaise Dieu en réponse à la suppression de la sérénade.	Agnès MOILIER doit le contacter
Renouvellement adhésion route des métiers	Non	La commune avait adhéré à la Route des métiers par l'intermédiaire de la maison du tourisme. Le conseil décide de renouveler l'adhésion. Cette adhésion a eu un rôle positif dans l'augmentation du nombre de visiteurs.	<i>Unanimité</i>
Approbation RPQS 2021	Non	Le conseil approuve le RPQS (Rapport qualité prix du service) eau et assainissement 2021.	<i>Unanimité</i>
Modification des statuts de la CC Ambert Livradois Forez	D2023111313	Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentés.	<i>Unanimité</i>
Mandat au CDG63 afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance	D2023111314	<p>L'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) ;auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies à l'article L 827-10 et/ou L 827-11 du Code général de la fonction publique</p> <p>L'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de participation des communes ; au 1^{er} janvier 2025 pour la garantie prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé.</p> <p>Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est mandaté afin de mener, pour le compte de la commune, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance.</p>	<i>Unanimité</i>

Villages	Non	Monsieur le maire expose au conseil que deux demandes d'achat de terrain ont été faites à Lachaux (parcelles ZI 39 et ZI 252). Le conseil donne son accord de principe sous réserve du vote des électeurs de la section vu qu'il s'agit de terrains sectionaux et précise que le prix de vente est de 4 m ² (aisance).	<i>Unanimité</i>
Enquête publique	Non	Après consultation des intéressés, les ventes vont pouvoir être passées, après bornages, au prix de 4 € le m ² . Les acquéreurs devront choisir leur notaire.	<i>Unanimité</i>
QUESTIONS DIVERSES			
Salon des maires	D2023111315	<p>Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que Christiane LANDREAT et Alain MOLIMARD représenteront la commune au congrès et salon des maires. Il propose que les frais soient pris en charge par la commune.</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide que la commune prendra en charge les frais engendrés par remboursement pour le transport et les repas. Concernant l'hébergement, la commune paiera l'hôtel à réception de la facture. - autorise, dans le cadre du salon des maires, une dépense maximum de 2 000 € pour l'achat d'un radar pédagogique. 	<i>Unanimité</i>
Vente bois de chauffage	D2023111316	<p>Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'enfouissement de la ligne basse tension à la Biourne a occasionné l'abattage d'arbres.</p> <p>Il a été décidé de les proposer comme bois de chauffage par affichage. Une seule personne intéressée s'est manifestée : Monsieur Max PORTE a fait une proposition d'achat à 114 € le lot</p> <p>Le conseil municipal accepte cette proposition et charge le maire de toute démarche utile.</p>	<p><i>Unanimité</i></p> <p>Marion PORTE ne participe pas au vote</p>

Food truck	Non	Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'installation d'un Food truck les mardis soirs au lieu-dit « Les Quatre Routes ».	<i>Unanimité</i>
Réparation tracteur Le Bostfaucher	Non	Le conseil accepte le devis de 550.27 € HT pour la réparation du tracteur de la section du Bostfaucher. La somme sera prélevée sur les fonds de la section.	<i>Unanimité</i>
Auto-stop	Non	Monsieur le maire souhaite savoir si un élu est intéressé par la mise en place de ce dispositif proposé par une association impliquée sur le sujet. Personne ne souhaite s'en occuper.	
Utilisation de la salle des fêtes	Non	Une délégation du Lycée souhaite organiser une fête de fin d'année à la salle des fêtes le 20/12. Le conseil décide d'appliquer le tarif manifestation publique hors commune (150 € + chauffage 80 €)	<i>Unanimité</i>
Voyage scolaire AMBERT	Non	La directrice de l'école publique d'Ambert demande une participation financière pour un voyage scolaire. Le conseil refuse.	<i>Unanimité</i>
Convention partenariat culturel avec la CC ALF	Non	La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose une convention de partenariat culturel.	<i>Aucune décision n'est prise</i>
Mutuelle santé	Non	Un organisme de mutuelle santé souhaite que la commune soit leur relais auprès des habitants pour la souscription d'une mutuelle santé. Le conseil refuse.	<i>Unanimité</i>
Risque argile	Non	On va demander aux gens impactés de se faire connaître. L'information sera relayé sur le site, les réseaux sociaux, par affichage.	

Elevage durable	Non	La FNSEA lance un appel concernant l'avenir de l'élevage en milieu rural.	
QUESTIONS DES CONSEILLERS			
Boîte à livres	Non	Les sages ont terminé la boîte à livres ; il faut trouver un emplacement : Place Joseph Garrait à côté du panneau d'affichage ?	
QUESTIONS DANS LA SALLE			
Patrick FAURE-BRAC	Non	Il y a un problème dans le tri des déchets : Alain MOLIMARD le signalera au service déchets de la communauté de communes. Il y a un poteau ENEDIS qui est délabré à Chadernolles.	

Séance levée à 23 heures 16.

Le maire,
Michel SAUVADE,

La secrétaire de séance,
Florence DUPARC,